

Conseil Municipal

Le lundi 7 décembre 2015, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BERGERAULT Eric, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice

Absents excusés: Mme CHARPENTIER Céline.

Absente excusée ayant délégué pouvoir : Mme FONTAINE Dorothée (*ayant délégué pouvoir à M. REMANJON Patrice*).

Secrétaire de séance : Mme CROS Patricia.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

LOI NOTRE (SDCI) : Après avoir entendu les diverses précisions et informations concernant le projet de fusion des communautés de Communes proposé par Mme la Préfète du Cher dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, approuve la fusion de la Communauté de Commune en Terres Vives avec Les Hautes Terres en Berry et les Terroirs d'Angillon.

INDEMNITE DU RECEVEUR : Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents moins 3 voix contre, accepte de verser une indemnité de Conseil au receveur municipal au taux maximum.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE EN 2014 : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2014, à l'unanimité, adopte ce rapport.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT EN 2014 : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2014, à l'unanimité, adopte ce rapport.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVY : Par délibération n° 13/2015 en date du 14 Octobre 2015, le comité syndical du SIVY a approuvé la modification des statuts pour l'article 2 concernant l'objet et les compétences du Syndicat ;

Dans le cadre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, de la loi NOTRe (Nouvelle Réorganisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 et de la compétence hydraulique réunit sous le sigle GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), il est souhaité une révision des compétences de la collectivité qui permettra une meilleure lisibilité des domaines d'interventions du Syndicat ;

La nécessité de gestion de cette compétence par territoire hydrographique cohérent (bassin versant) pour prétendre à devenir EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ayant été soulignée par le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SCDI) de septembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification de ces statuts.

CONVENTION TAP AVEC LA C.C.T.V. : le Maire donne connaissance du projet de convention entre la Communauté de Communes en Terres Vives et la Commune de Menetou-Salon en vue de préciser les modalités de versement par la commune à la C.C.T.V. d'une participation par élèves scolarisés à l'école primaire (CP au CM2) éligibles aux Temps d'Activité Périscolaires (TAP) organisés par la C.C.T.V. pour l'année scolaire 2015/2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS : suite à la réunion de la commission municipale du personnel municipal, le Maire informe l'assemblée qu'il n'est pas encore obligatoire, dans la fonction publique, de contribuer au financement des garanties de protection sociale des agents communaux. Le Conseil Municipal se rallie à la proposition de la commission municipale et décide donc de ne pas participer au financement de la protection sociale des agents.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission Animations - communication : il est fait état du très bon déroulement du repas des aînés qui a été servi samedi dernier. L'an prochain, la date du samedi 3 décembre 2016 est retenue pour cette animation. La distribution des colis sera prévue le dimanche matin 4 décembre. Le bulletin municipal, l'agenda, le bulletin d'information de la CCTV ainsi que l'invitation aux vœux du Maire (prévus le 3 janvier) seront distribués très prochainement dans les boîtes aux lettres par les Conseillers Municipaux.

Commission voirie et bâtiments communaux : les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté route des Aix et la signalétique des hameaux (pour ceux compris entre la route de Bourges et la rue de la Gare) est mise en place. Les numéros sont sur le point d'être distribués et le seront avant la fin du mois.

Commission enfance et jeunesse : Une réunion avec le personnel affecté aux services scolaires et périscolaires a eu lieu pour la présentation du projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire. Une réorganisation des services sera certainement envisagée ainsi que la formation du personnel. Un programme annuel d'entretien des classes de l'école sera défini chaque année.

Espaces verts : une présentation du projet de gestion différenciée (désherbage des espaces verts) sera prévue au cours d'une réunion du Conseil Municipal, en janvier prochain. Les divers plants reçus du Pays de Bourges sont stockés pour une plantation au cours du mois de janvier.

ATELIERS MUNICIPAUX : le Maire donne connaissance d'un projet de construction d'un bâtiment sur la parcelle communale rue du Champ de la Dame en vue de la création d'ateliers municipaux. Le Conseil Municipal en prend connaissance et accepte de poursuivre ce projet qui fera l'objet de concertations, tant au niveau de sa grandeur qu'au niveau de sa disposition. Des demandes de devis complémentaires seront faites pour le financement de ces travaux au budget communal 2016.

Séance levée à 22 h 15.